ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un parc
sur la commune de Chêne-Bougeries

11 juin 2025

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 1er mars 2025;

vu la proposition de la commune du 11 septembre 2024;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 19 mai 2025,

ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de :

Parc de Grange-Canard

à l'espace public situé au chemin de Grange-Canal 22.

"Grange-Canard" fait référence à un parc et à un domaine rural historique. Ce parc abrite les restes d'un grand domaine agricole du XVIIe siècle qui appartenait à la famille Canal, qui était entrée dans la bourgeoisie genevoise au XVe siècle, sous le nom de Canard.

Code voie = 68403

Entrée en vigueur immédiate

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti-El Zayadi

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 13 juin 2025